

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoints
Mmes Magali BARTHASSAT - Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE -
Joséphine RODRIGUEZ
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD - René GREPT -
Nicolas HAFNER - Didier JACCARD - Martin STAUB

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h. 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Présentation du projet concernant les anciens locaux de la poste et de la voirie par le bureau d'architectes ColliNFontaine**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016**
- 3. Proposition de motion par le Conseil municipal pour une demande au Conseil d'Etat sur l'opportunité de la construction d'une route de contournement**
- 4. Approbation des statuts et de l'échelle des traitements du personnel de la Commune de Soral**
- 5. Rapport administratif et financier 2015**
- 6. Communications de l'exécutif**

1.- Présentation du projet concernant les anciens locaux de la poste et de la voirie par le bureau d'architectes ColliNFontaine

M. le président passe la parole à MM. Blaise Fontaine et Didier Collin. Ce dernier distribue aux membres du Conseil municipal les dossiers afin qu'ils puissent suivre les explications relatives au projet.

M. Collin commence par présenter la 1^{ère} partie du document qui consiste en une analyse du site comprenant un plan d'affectation du sol, le flux, les accès et parking et finalement les servitudes liées au projet.

M. Didier Collin passe ensuite à la partie II, celle-ci concerne la parcelle 10813 pour le bâtiment communal. Il fait la synthèse du projet en présentant :

- Les avantages : mityoenneté, surfaces maximisées, flexibilité d'usage au rez-de-chaussée, ajout de la salle polyvalente, la rentabilité avec 3 appartements en location et le respect des prescriptions urbanistiques.

- Les inconvénients : relation contigüe avec le bâtiment voisin et espaces extérieurs restreints.
- La densité :
 - Etages hors-sols : rez + 1^{er} étage + combles
 - Surface au sol de 186m²
 - Densité de 0.68
 - Surface brute de plancher hors-sols de 516m², sous-sol de 186m²

M. Collin présente ensuite le plan du rez-de-chaussée destiné aux cuisines scolaires en rappelant que l'idée du projet est d'avoir un bâtiment qui s'inscrit de manière longitudinale sur la parcelle. Il sera composé d'un grand espace modulaire qui peut être divisé en deux et comprendre un restaurant ainsi qu'un espace polyvalent. Cet espace modulaire sera équipé de parois coulissantes qui pourront être rangées. A côté de cet espace modulaire, se trouveront la cuisine, les sanitaires, ainsi qu'une rampe d'accès au sous-sol. M. Collin précise que deux accès au bâtiment sont prévus, un du côté de l'école et un de l'autre côté du bâtiment, directement à l'espace polyvalent.

M. Collin présente brièvement le sous-sol composé d'un local technique, d'un local de rangement et/ou d'archives, ainsi qu'un espace polyvalent. Il passe ensuite au 1^{er} étage qui sera composé de trois logements. Ces trois logements seront accessibles par un escalier au rez-de-chaussée qui débouchera sur une grande coursive, afin de permettre l'accès aux appartements qui seront respectivement des duplex.

M. Collin poursuit en présentant un nouveau plan qui résume les m² de chaque espace. A savoir les logements 330m², l'espace polyvalent 126m², le restaurant scolaire 60m², les sanitaires 48m², les archives 44m², le local technique 50m², puis tout ce qui est distributif avec une surface de 44m².

Mme Dougoud demande si des caves ou des locaux à vélos sont prévus. M. Collin lui répond que le sous-sol est dédié à la commune uniquement. Il rajoute, que la question relative au rangement de vélos n'a pas encore été étudiée. M. Hafner demande ce qu'il y aura au-dessous de la coursive, M. Collin répond à M. Hafner en précisant qu'il s'agira d'un espace récréatif. M. Collin aborde la question des parkings et mentionne l'éventualité d'utiliser les parkings qui sont situés derrière l'église. En réponse à une question de M. Dunand, M. Collin lui répond qu'un parking souterrain n'est pas envisageable pour des raisons techniques. Il souligne qu'un accès pour les livraisons et le service du feu est prévu. M. le président prend la parole et pense que des places de parking seront très certainement à louer dans le bâtiment qui se construit actuellement en face du bâtiment de la Mairie.

M. Collin poursuit en présentant le projet du tea-room. Il précise que le bâtiment est classé et que l'idée d'un accès côté préau de l'école ne sera pas possible. Dès lors, la façade côté préau ne sera pas touchée et un accès est envisagé entre le bâtiment de l'école et celui de l'église par le biais d'une grande ouverture vitrée qui amènerait de la lumière au local.

Il présente rapidement la configuration des lieux, qui comprendra les présentoirs, l'espace tea-room de 47m², les sanitaires 7m², la caisse 5m², ainsi qu'un accès de service.

M. Collin termine en présentant une estimation des coûts détaillée basée sur les m³ SIA à plus ou moins 20%. L'estimation du budget construction TTC pour le bâtiment communal est de CHF 2'588'572.-- et de CHF 130'248.-- pour le projet du tea-room.

M. Fontaine précise que ces montants ne comprennent pas le projet d'un chauffage à distance et que concernant le restaurant scolaire il s'agira d'une cuisine simple qui ne sera pas destinée à la production de plats.

M. le président remercie MM. Collin et Fontaine pour leur présentation.

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016

M. Alexandre Dunand trouve dommage que les commentaires de M. René Grept relatifs à la LRDBHD ne fassent pas partie du procès-verbal. Toutefois, le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3.- Proposition de motion par le Conseil municipal pour une demande au Conseil d'Etat sur l'opportunité de la construction d'une route de contournement

M. le président passe la parole à M. Jaccard. Ce dernier propose une version II de cette motion suite à une séance de la commission des routes, transport et mobilité qui s'est tenue la semaine précédente. Le contenu est identique sur le fond, quelques aménagements au niveau du texte ont été apportés. Cette motion a été discutée à plusieurs reprises, notamment avec M. Dunand et M. Florez sur l'option d'amener cette motion au Conseil municipal. M. Jaccard précise que cette motion fait partie des éléments contributifs au développement d'un certain nombre de projets concernant la mobilité et la route de contournement. Il cite les nombreuses mesures qui ont été déjà évoquées au Conseil municipal, comme des mesures de restrictions de circulation ou encore la pétition qui a été reçue au niveau du Conseil d'Etat. Un certain nombre de rencontres a amené à ce que des mesures soient proposées pour être mises en œuvre dans un délai que nous ne connaissons pour l'instant pas, notamment comme la restriction de l'ouverture de la douane. M. Jaccard souligne que cette motion fait donc partie des axes multiples de réflexion que la commune se doit de porter. Selon lui, cette mesure vise à forcer les prises de position au-delà de ce qui a été déjà livré par voie de presse ou politique sur cette problématique de mobilité. Cela incitera certainement aussi à avoir une solution qui englobe multiples facteurs afin que ce ne soit pas un raisonnement unique pour s'approprier un confort uniquement à Soral.

M. Dunand prend la parole pour informer les membres présents que la pétition est passée au Grand Conseil, celle-ci a été renvoyée au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat va devoir répondre au Grand Conseil officiellement avec quelque chose de concret pour répondre à ces demandes qui comprennent la route de contournement et le futur échangeur.

M. Dunand rajoute que le but de cette motion est d'amener le Conseil d'Etat à ne pas venir avec une « mesurette », mais avec l'obligation de donner une réponse réelle concrète. Il précise qu'il s'agit du moment idéal pour lancer cette motion, en précisant que des crédits ont été acceptés pour Chancy, d'où la demande d'engager les crédits nécessaires pour une réalisation d'une route de contournement.

M. Dunand termine en proposant aux membres du Conseil municipal de venir assister à la présentation qui se tiendra le 14 juin 2016 à 18h30 à la Mairie de Viry concernant le futur échangeur.

Sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal, par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

1. D'approuver la proposition de motion par le Conseil municipal pour une demande au Conseil d'Etat sur l'opportunité de la construction d'une route de contournement.

M. Dunand est enthousiaste et précise qu'il s'agit de la première motion votée à Soral.

4.- Approbation des statuts et de l'échelle des traitements du personnel de la Commune de Soral

Suite à une discussion nourrie relative à différents points des statuts du personnel, à l'échelle des traitements du personnel et suite à un problème de concordance entre la table des matières et les articles, le vote des statuts est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal. A noter que durant le débat, la création d'une commission des statuts du personnel a été abordée, celle-ci a été votée et rejetée par 5 voix contre, 3 pour et 3 abstentions. Les statuts du personnel seront remaniés et renvoyés aux membres du Conseil municipal pour qu'ils puissent être réétudiés avec un document conforme.

5.- Rapport administratif et financier 2015

M. le président distribue le rapport administratif 2015 qui sera distribué prochainement à la population.

6.- Communications de l'exécutif

Rencontre avec M. Luc Barthassat

Mme Anne Jaggi informe les membres du Conseil municipal de la récente réunion avec M. Luc Barthassat, la DGT et le maire d'Avusy au sujet du projet de report de l'ouverture de la douane de Soral de 06h00 à 08h30 et de la fermeture repoussée de 22h00 à 24h00. Mme Jaggi nous fait part d'une rencontre qui aura lieu le 20 juin prochain entre les communes de Chancy et Perly-Certoux afin de discuter des probables répercussions de trafic sur ces 2 communes.

M. Dunand demande quand est censé débiter le nouvel horaire de la douane, Mme Jaggi lui répond que cet essai qui devait débiter à la rentrée scolaire sera normalement reporté à la fin de l'année.

M. Grept pense qu'il faudrait fermer les deux douanes de Soral, car la fermeture d'une seule douane ne servira à rien, puisque selon lui, le trafic sera reporté sur la douane de Soral I. De plus, il rajoute qu'il a de la peine à croire que la douane de Soral I soit une voie prioritaire, notamment pour permettre le trafic des ambulances et qu'il faudrait se renseigner auprès du DETA, afin de savoir si une fermeture serait effectivement possible. Il ne comprend pas pourquoi une ambulance ne pourrait pas passer par Bardonnex ou Perly-Certoux.

M. le président prend la parole et estime qu'il est difficilement envisageable de penser que Soral puisse fermer ses deux douanes.

Nouvelles du Burkina

M. Gérard Fontaine informe les membres du Conseil municipal que le président de l'Association d'aide au Centre de formation de Pô au Burkina Faso, M. Lädermann a envoyé diverses photographies montrant le développement du centre de formation. M. Gérard Fontaine se félicite du travail accompli et de l'engagement des différentes communes, il nous encourage à continuer à soutenir cette association.

Mme Dougoud prend la parole et nous informe que lors des promotions 2016 à Laconnex, en lieu et place de cadeaux pour les enfants, en concertation avec L'APESL, un don sera fait par la commune de Laconnex à l'association du Burkina, pour l'achat de poules. Les enfants des écoles remettront des dessins symbolisant ce don au président de l'association lors de la cérémonie des promotions.

FêtàSoral

M. Gérard Fontaine nous informe que la FêtàSoral initialement prévue le week-end du 17 juin 2017 est avancée d'une semaine soit les 9,10 et 11 juin 2017, afin que notre fête villageoise ne coïncide pas avec la Fête de la musique et la vogue des grenouilles.

Appartement de M. Fleury

Suite à l'étude menée par le bureau d'architectes ColliNFontaine, M. Gérard Fontaine nous informe qu'il ne sera pas possible de construire une nouvelle salle de classe dans l'appartement de M. Fleury, la configuration des lieux n'étant pas adaptée à l'accueil d'élèves.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 20h50.